



## APPEL A CANDIDATURES POUR POSTE DE MEMBRE AUX COMMISSIONS, COLLEGES et INSTANCES DISCIPLINAIRES

Les élections des membres aux Commissions, Collèges et Instances Disciplinaires de la Ligue Motocycliste Régionale des PAYS DE LA LOIRE se tiendront lors du Comité Directeur suivant l'Assemblée Elective le

### 18 FEVRIER 2024 à MAUGES SUR LOIRE (49)

Postes à pourvoir :

- Commission Motocross, Endurance TT et CCP	12 membres
- Commission Vitesse et Rallyes Routiers	10 membres
- Commission Trial	9 membres
- Commission Tourisme	4 membres
- Collège Technique	8 membres
- Collège de Chronométrage	8 membres
- Collège Médical	3 membres
- Collège de Formation permanente	10 membres
- Collège Environnemental	5 membres
- Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage	10 membres

Les candidats devront, conformément à l'article 7 du règlement intérieur de la Ligue :

- être licenciés 2024 à la FFM ;
- adresser leur candidature à la Ligue au moins quinze jours avant la date fixée pour l'élection, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception **soit avant le 3 FEVRIER 2024** à minuit le cachet de la poste faisant foi ;
- pour les candidats présentés par les groupements affiliés, joindre à leur candidature une attestation de ceux-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du groupement sportif dont ils relèvent. Les candidats qui désirent se présenter à titre individuel et ceux qui ont reçu l'investiture du groupement sportif doivent appartenir à un Groupement Sportif affilié, être à jour de leurs cotisations et titulaires d'une licence fédérale ;

Conformément à l'article 7 du règlement intérieur de la Ligue, le Comité Directeur de la Ligue procède à la désignation des membres des collèges et désigne le Président en son sein.

Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir la candidature jointe et la renvoyer sous les formes requises au secrétariat de la Ligue Motocycliste Des Pays de la Loire à l'adresse suivante :  
Ligue Motocycliste des Pays de la Loire – 3 Avenue des Sports – 44750 CAMPBON

PS : Merci de joindre une photo pour la présentation des candidats.



LIGUE  
PAYS  
DE LA LOIRE

## ACTE DE CANDIDATURE POUR UN POSTE DE MEMBRE AUX COMMISSIONS, COLLEGES et INSTANCES DISCIPLINAIRES

Pour être recevable, la candidature doit être adressée par **lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard le 3 Février 2024** (le cachet de la poste faisant foi) à :

Ligue Motocycliste PAYS DE LA LOIRE – 3 Avenue des Sports – 44750 CAMPBON

Je soussigné(e) : .....

Demeurant : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Licence N° : ..... Club : ..... Dépt : .....

Déclare être candidat(e) au sein du :

(Rappel : les candidats ne peuvent se présenter qu'à une seule commission)

- Commission MOTOCROSS, ENDURANCE TT et CCP
- Commission VITESSE et RALLYES ROUTIERS
- Commission TRIAL
- Commission TOURISME
- Collège TECHNIQUE
- Collège CHRONOMETRAGE
- Collège MEDICAL
- Collège FORMATION PERMANENTE
- Collège ENVIRONNEMENTAL
- Tribunal Régional DISCIPLINE et ARBITRAGE (le candidat devra accompagner sa candidature du bulletin judiciaire n°3)

Fait à : ..... le .....

Signature du ou de la candidat(e)

NB : Merci de joindre une photo pour la présentation visuelle.